



Athlète : _____

Groupe : 1 2 3

Date : _____

Charte d'entraînement

Au 03.04.08

L'athlète s'engage à :

- **respecter une certaine discipline** et obéir aux instructions du moniteur.
- **se montrer respectueux** envers l'entraîneur et son travail bénévole.
- **venir dans le but de s'entraîner**, dans la bonne humeur mais sérieusement.
- **être présent** à tous les entraînements.
- **avertir le moniteur** à l'avance quand il ne peut pas venir à l'entraînement.

- **être ponctuel** aux entraînements, ne pas avoir de retard.

Le moniteur s'engage à :

- **respecter** l'athlète.
- **être présent** aux entraînements, ou s'assurer que quelqu'un le remplace.
- **donner le meilleur de lui-même** pour assurer la qualité de l'entraînement, pour amener de la bonne humeur et donner du plaisir à s'entraîner.

Chaque athlète doit être assuré personnellement contre les accidents.

Signature des moniteurs :

Signature de l'athlète :

Signature des parents :
